



**BRUXELLES MOBILITÉ**

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

## **Protocole sanitaire** (version du 07.03.2022)

Formation à la conduite et examens du permis de conduire



**BRUXELLES MOBILITÉ**

**SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES**

**Sur base du guide générique ;**

**Recommandations qui s'appliquent pour :**

- La formation théorique et pratique ;
- La formation continue (Code 95) ;
- Les examens théoriques et pratiques ;
- Les cours de recyclage des instructeurs de conduite et des examinateurs.

**Validé par le cabinet de la Ministre Elke Van den Brandt et Bruxelles Mobilité**

**Toutes les recommandations s'appliquent aux contacts suivants :**

- Contacts entre les employés (internes et externes) ;
- Contacts entre les employés et les clients ;
- Contacts entre les clients.

## Recommandations et directives à suivre par l'organisation, l'employé et le client

- Le port du masque buccal est recommandé quand la distanciation sociale (1,5 m) et l'aération ne sont pas garanties dans des espaces intérieurs (local de cours, local d'examen théorique, etc) ;
- Le port du masque buccal reste obligatoire durant les cours et examens pratiques dès l'entrée dans le véhicule d'écolage ou d'examen ;
- Sensibiliser chaque personne aux mesures générales d'hygiène ;
- Toute personne présentant des symptômes doit rester chez elle.

# Recommandations à suivre par l'organisation, l'employé et le client

- Le choix est laissé à l'organisation de faire appliquer des mesures d'hygiène supplémentaires ;
- Veuillez communiquer de manière claire les éventuelles mesures supplémentaires (mails, site internet, etc) ;
- Pour plus d'informations, veuillez consulter le guide générique du SPF Emploi, Travail, Concertation sociale.

